

Compte Rendu Conseil Municipal

Commune de Voué

Ouverture de la séance du conseil le 05 02 2016 à 19h05

Présents:

Alain STEINMANN, Olivier DESCROIZETTE, Laurik GRANDIDIER, Franck MARIE, Emmanuelle CHARTON, Patricia DORSON, Daniel TRANCHANT, Dominique RAMOS-LAGE, David BOURQUI, Alexandra BARRO, Anne LEBAILLY, Philippe THOUARD, Philippe COSSON

Absente excusée :

Madame STEVENIN Nathalie a donné pouvoir à Madame BARRO Alexandra

La séance du conseil débute par la lecture du dernier compte rendu du conseil municipal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Points à l'ordre du jour:

1°/ Suite à donner à la démission de Monsieur Ribault

- **Désignation d'un représentant auprès de la SPL-XDEMAT**

Le Conseil municipal désigne **M. David BOURQUI** comme délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat. Il sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

- **Election d'un délégué titulaire à la commission d'appel d'offres**

Monsieur THOUARD se propose en tant que titulaire pour la commission d'appel d'offres. Sa candidature est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

2°/ Examen de la liste des travaux effectués et payés sur 2015

Monsieur le Maire détaille l'ensemble des postes des dépenses effectuées entre fin 2014 et l'année 2015. Pas de remarque du conseil municipal sur ce sujet, l'ensemble des dépenses est conforme au budget 2015 et aux obligations des ERP et accueil public.

3°/ Examen de la proposition de contrat de prestation d'aide technique du Conseil Départemental

La loi de finances initiale pour 2014 a acté la suppression de l'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) à compter du 1^{er} Janvier 2014. Après une période de transition mise en place pour achever les missions qui le nécessitaient, cette suppression est complètement effective au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Départemental propose dorénavant un contrat de prestation d'aide technique pour un montant avoisinant 500 € annuel (base de calcul suivant la population et la longueur de voie communale de référence pour la DGF N-1).

Le conseil municipal valide à l'unanimité la signature de ce contrat de prestation pour 2016.

4°/ Travaux à envisager

- **Plantation d'arbustes le long des trottoirs du groupe scolaire vers la maternelle**
 - Le conseil municipal valide à l'unanimité la plantation de 40 m de haies de type if entre le nouveau groupe scolaire et l'angle de la rue des Enclos. Un nouveau devis sera demandé auprès de différentes entreprises pour cette prestation.
 - Le conseil municipal valide à l'unanimité le positionnement de LIS de BOIS entre la rue des Enclos et l'école maternelle. Un premier tronçon sera réalisé entre la rue des Enclos et le début du lotissement de M. Edouard DUVAL. Le nombre de lis de bois sera déterminé par les membres du conseil (M^{me} CHARTON, M. THOUARD et M. TRANCHANT) et l'entrepreneur lors de la visite d'étude du chantier. La suite de la pose des lis sera réalisée en fonction de l'avancement des travaux d'aménagement du lotissement de M. Edouard DUVAL.

- **Taille des érables route Impériale**
 - Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la société Multi-services 10 pour la réalisation de la taille des arbres de la route Impériale dès 2016.

- **Salle des fêtes : toiture et réfection des fenêtres**
 - Le conseil municipal valide à l'unanimité de mettre en attente ces travaux.
 - De nouveaux devis seront demandés pour cette prestation par M. TRANCHANT auprès de différentes entreprises.

- **ETEB pour l'église**
 - Le conseil municipal valide à l'unanimité la remise aux normes électriques de l'église.
 - De nouveaux devis seront demandés pour cette prestation par Monsieur le Maire auprès de différentes entreprises.

5°/ Décision à prendre pour l'entretien des locaux communaux

Afin de palier à la démission de M^{me} JOUGLAS, le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en œuvre d'un contrat de prestation de nettoyage de la salle polyvalente avec la société DERICHEBOURG, à raison d'une journée par semaine le vendredi entre 16h00 et 18h00.

La tarification de cette prestation est de 199,41 € HT mensuel.

Par ailleurs, le conseil municipal valide à l'unanimité l'augmentation des tarifs de la location de la salle polyvalente :

- Augmentation de 30 € pour les personnes extérieures à la commune,
- Augmentation de 10 € pour les habitants de la commune.

Enfin, un chèque de caution pour le ménage sera dorénavant demandé à hauteur de 100 € à chaque location de la salle. Cette augmentation ne portera pas sur les contrats de location déjà signés.

6°/ Décisions à prendre en matière de personnel

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'un contrat initial d'une durée de 2h/semaine à M^{me} LACOUR pour l'entretien des locaux de la mairie.

Le conseil municipal valide également à l'unanimité la proposition de prolongation de 12 mois du contrat CAE/CUI de M^{me} LACOUR.

7°/ NAP : paiement des indemnités aux enseignants et convention de partenariat à conclure avec Aubeterre et Montsuzain

Depuis le 01/01/2016, Monsieur le Maire informe le conseil municipal du changement des modalités de versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires dans le cadre d'un groupement scolaire. La commune de Voué se voit donc confier le recrutement et le paiement des instituteurs au niveau des NAP du vendredi.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise et charge M. le Maire de recruter et payer les intervenants,
- Charge M. le Maire de conclure la convention de partenariat avec Aubeterre et Montsuzain,

8°/ Renouvellement de la convention avec Familles Rurales pour le fonctionnement de l'AFR

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour renouveler la convention auprès de Familles Rurales pour le fonctionnement de l'AFR.

La convention est à conclure pour quatre ans avec une augmentation maximum du montant de la subvention de 2 % annuellement.

9°/ Désignation des membres de l'Association Foncière de Voué

Monsieur le Maire fait part aux conseillers présents de la nécessité de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière. Il appartient à l'assemblée de désigner 3 personnes et propose donc de reconduire les membres du bureau précédemment désignés, à savoir :

- M. François PROMPSY
- M. Jacky DERAMOND
- M. Philippe THOUARD

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

10°/ Déplacement de l'arrêt de bus situé route Impériale devant l'habitation de M. Alain GRENET et à côté de la boulangerie

Le Conseil Départemental, via la Commission Locale de Sécurité des Transports, a rendu un avis favorable pour le déplacement de l'arrêt en face de la bibliothèque en recommandant des aménagements.

Un devis de la société SARL OM TP a été proposé à la commune de Voué pour la rénovation de l'arrêt de bus face à la bibliothèque de Voué. Le montant du devis s'élève à 1.800 € TTC.

Il est soulevé qu'une procédure judiciaire a été entamée dans les années antérieures par M. Alain GRENET contre la mairie afin de déplacer cet arrêt de bus. Une recherche sera effectuée pour avoir les conclusions.

Il serait toutefois possible que les anciennes cuves à pétrole soient toujours présentes sur le lieu d'implantation envisagé du nouvel arrêt de bus.

M. le Maire informe le conseil qu'il dégage toutes responsabilités de sa part et de son conseil, en cas de dégradations ou toute autre souci liés à ces cuves. Dans le cas d'incident quelconque, un recours sera entamé contre les anciens membres et Maire qui ont précédemment géré la commune.

Le conseil municipal vote contre ce déplacement avec 11 voix contre, 1 pour et 1 abstention. Ce projet est reporté avec l'étude du projet de la route Impériale et l'éclaircissent du souci des cuves pétrolières.

11°/ Location de l'ancien local pompier (loyer, type de bail)

Proposition est faite par M. le Maire de mettre en location l'ancien local pompier comme entrepôt professionnel.

Les services de l'Etat et le prix marché ont permis d'établir une estimation de tarif de location.

- 5 €/m² valeur basse
- 8 €/m² valeur haute

Il est rappelé que la commune reste toutefois maître du montant du loyer demandé.

- Valeur retenue : 270 € mensuel pour 41 m² (6,58 €/m²)

Le conseil municipal valide à l'unanimité la location de l'ancien local pompier pour un montant de 270 € mensuel charges comprises.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en location (bail, vérification et autre). Le bail sera effectué par un notaire.

12°/ Dépôt aux archives départementales des registres d'Etat civil de plus de 100 ans

Le conseil municipal valide à l'unanimité le transfert et dépôt des registres d'état civil de plus de 100 ans aux Archives Départementales de l'Aube.

13°/ Réflexions à mener pour la création d'un blason pour la commune

L'idée d'avoir un blason pour la commune est validée à l'unanimité par le conseil municipal. Une consultation des habitants sera lancée depuis le site internet et la gazette sur le choix d'un blason.

Il est rappelé que cette idée a déjà fait l'objet d'une présentation à l'ancien conseil municipal qui n'a pas donné suite.

Clôture des débats : 22h00